

La Rolivaloise

Règlement course - Dimanche 11 mars 2012

- **Article 1**

La ville de Val-de-Reuil et le Val-de-Reuil Athlétique Club (VRAC) organisent conjointement, le **dimanche 11 mars 2012** à partir de 10h00 la sixième édition de la « Rolivaloise ».

- **Article 2**

La « Rolivaloise » est une course gratuite exclusivement réservée aux femmes, à partir de 10 ans.

- **Article 3**

3 distances sont possibles sur cette course. : 2, 5 et 10 km. Les parcours (5 et 10km) sont mesurés officiellement. Ils empruntent les chaussées et les rues de la ville de Val-de-Reuil.

- **Article 4**

L'épreuve est ouverte aux licenciées et non-licenciées. Toute athlète non-licenciée F.F.Athlétisme ou F.F.Triathlon doit fournir un certificat médical original ou sa copie de non contre indication à la pratique en compétition de la course à pied datant de moins d'un an à la date de la course. Autorisation parentale obligatoire pour les athlètes mineures. Pour les athlètes licenciées, la photocopie de la licence sera nécessaire lors de l'inscription.

- **Article 5**

Aucun classement ne sera établi sur les courses de 2 et 5 km. Seule la course de 10 km donnera lieu à un classement.

- **Article 6**

Le départ est fixé à 10h00 sur l'Avenue des Falaises (face à la mairie). Le rassemblement des concurrentes aura lieu sur la ligne de départ à 09h45. Le temps limite imparti aux coureuses pour boucler l'épreuve est de 01h30. Au delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrentes seront mises hors-course.

- **Article 7**

Deux postes de ravitaillement, seront mis en place sur le parcours aux 2.5km et 5ème kilomètre. Les organisateurs prévoient un fléchage au sol et le marquage visuel de tous les kilomètres.

- **Article 8**

Le présent règlement prévoit que tout accompagnateur, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification.

- **Article 9**

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course toute concurrente paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués par les organismes reconnus durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

- **Article 10**

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciées F.F.A bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique, immédiat ou futur qui pourrait survenir aux concurrentes du fait de leur participation à l'épreuve.

- **Article 11**

Seules les concurrentes présentes à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

- **Article 12**

Le retrait des dossards ne pourra se faire que le matin même de l'épreuve, de 08h00 à 09h40 sur l'esplanade de la mairie de Val-de-Reuil. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

- **Article 13**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrentes, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

- **Article 14**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- **Article 15**

Toute concurrente reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

- **Article 16**

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement de la course à pied la « Rolivaloise ». J'autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants-droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

